**9es Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée**

**Cahier des charges - Contribution des collectivités territoriales : spécialités locales
Cérémonie d’accueil – Jeudi 22 octobre 2026 – Villa Domergue**

Dans le cadre des 9es Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, chaque collectivité territoriale participante est invitée à partager une spécialité représentative de son territoire à l’occasion de la soirée d’accueil prévue le jeudi 22 octobre 2026, à la Villa Domergue.

* **Objectif**

 Mettre en valeur la richesse gastronomique des territoires français et japonais grâce à des dégustations conviviales

* **Type de produits attendus**

Produit emblématique de la collectivité (alimentaire, sucré ou salé)

Produit prêt à consommer, ne nécessitant pas de préparation sur place

Produit pouvant être présenté à température ambiante (pas de denrées périssables nécessitant une réfrigération)

* **Quantité**

Quantité maximale par spécialité : équivalent à une dégustation pour 10 personnes

Merci de ne pas dépasser ce volume afin de garantir l’équilibre entre toutes les collectivités participantes

* **Modalités d’apport**

Deux possibilités :

* Apporter sur place : la collectivité transporte elle-même ses produits le jour de l’événement
* Envoi préalable : uniquement si le produit supporte le transport postal
* **Envois**

Les produits envoyés doivent être conditionnés de manière à garantir leur bonne conservation et leur intégrité.

Adresse d’envoi :

*Direction du Protocole et du Développement international*

*Hôtel de Ville
CS 30140*

*06406 Cannes Cedex*

*FRANCE*

Date limite de réception : 16 octobre 2026

Tout produit reçu après cette date ne pourra pas être intégré à la présentation.
Les frais d’envois seront pris en charge par les collectivités.

* **Informations à transmettre**

Chaque collectivité devra fournir avec son produit :

* Le nom de la spécialité
* Une brève présentation (origine, histoire, lien avec le territoire)
* La liste des ingrédients (pour des raisons d’allergènes)

Ces informations, qui devront être en japonais et français, (qu’ils s’agissent de denrées envoyées ou apportées par les CT) devront être communiquées à la Direction du Protocole de Cannes par mail au plus tard le 16 octobre 2026.

* **Contacts**

Pour toute question ou précision, merci de contacter :

Amélie DELMAS
amelie.delmas@ville-cannes.fr

04 97 06 40 34

&

Tiffany MIQUEL

Tiffany.miquel@ville-cannes.fr

04 97 06 40 65